



*Fresque réalisée dans
l'école élémentaire
par les enfants de CP*



Projet Éducatif De Territoire SAINT PAUL LÈS ROMANS 2022-2025

« Ce dont les enfants ont vraiment besoin sont les choses que souvent nous avons le plus de mal à leur donner : du TEMPS et de l'ATTENTION ».

Cette citation de Carl Honoré nous inspire pour notre projet éducatif territorial (P.E.DT.).

La municipalité porte une attention particulière au temps libre de chaque enfant.

En effet, les parents sont concernés par ce thème dès l'entrée à l'école maternelle et la commune de Saint Paul lès Romans souhaite naturellement répondre à leurs attentes et à l'épanouissement des jeunes sur ces créneaux périscolaires.

Le projet éducatif territorial est l'expression d'une démarche volontaire de la commune afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. L'équipe municipale souhaite organiser ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ensemble nous avons pu rédiger ce projet éducatif de territoire, définissant ainsi les objectifs communs que nous voulons mettre en œuvre pour notre jeunesse : les valeurs, le développement personnel, les besoins et les connaissances.

Notre but est d'aider l'enfant à grandir, d'ancrer son éducation dans son environnement et de combattre l'exclusion et les inégalités sous toutes leurs formes.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce projet ambitieux : les directeurs-trices d'écoles, la directrice du périscolaire, les représentant(e)s des parents d'élèves et notre association de parents pour que le P.E.D.T. soit une réussite dans l'intérêt des enfants.

A nous tous maintenant de faire vivre ce projet éducatif territorial !

Emmanuelle Martinez,
Adjointe aux Affaires Scolaires

Gérard Lunel,
Monsieur Le Maire

Caractéristiques du projet :

Le PEDT reflète le choix et les volontés des élu-e-s dans la détermination des conditions de mise en œuvre des différentes réformes engagées et définit les grandes lignes du projet éducatif dans lequel chacun pourra se positionner.

➤ **Éducation partagée**

L'éducation partagée est la reconnaissance mutuelle des différents-tes acteurs-trices, professionnels-elles et bénévoles, de l'éducation. C'est-à-dire : les enseignant-es, les animateurs-trices, la municipalité, les parents, les membres de l'association de parents d'élèves.

Cette reconnaissance est primordiale pour mener à bien les réflexions et les actions.

Elle est le préalable aux concertations entre ces différents acteurs-trices éducatifs notamment au sein d'espaces et de temps légitimes tels que le PEDT.

L'éducation partagée prend en compte les différentes formes d'Éducation :

- Éducation formelle (le temps scolaire)
- Éducation non-formelle (activités éducatives structurées non scolaires)
- Éducation informelle (apprentissage dans un cadre non éducatif, dans la vie de tous les jours, dans la famille)

➤ **Orientations et Objectifs du projet**

Une épidémie comme celle de la Covid-19 a chamboulé le quotidien des enfants qui ont vu leurs habitudes perturbées d'une part par le confinement et la fermeture des écoles, d'autre part par le stress ainsi que les difficultés professionnelles et financières des adultes qui les entouraient.

Les interactions sociales étant primordiales à tout âge pour le développement émotionnel de l'enfant, l'isolement généré par les confinements successifs a pu avoir des impacts à long terme sur le développement des plus jeunes et notamment entraîner des troubles socio-émotionnels. Les compétences socio-émotionnelles sont les savoirs-être qui peuvent être acquis et enseignés dès l'enfance. Parmi elles, on trouve l'estime de soi, l'empathie, le respect de l'autre, la capacité à aider autrui.... Elles sont garantes du bien-être individuel et social de l'individu.

Cette épidémie a également touché les parents : lien social rompu, amplification des inégalités sociales, cumul de plusieurs « casquettes » (parents, enseignants, salariés... etc.).

Une offre éducative et culturelle variée se révèle alors être un atout face à ces problématiques identifiées.

Objectif 1 : Mobiliser l'ensemble des acteurs-trices intervenant dans le domaine de l'Éducation et renforcer leur lien et la communication pour garantir la continuité des actions éducatives menées sur le territoire (projets d'école, activités périscolaires, associatives)

Objectif 2 : Assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant.

Objectif 3 : Permettre aux enfants d'accéder aux activités sportives, culturelles, artistiques et leur offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Objectif 4 : Développer le potentiel de tous les élèves en les accompagnant dans la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, en parallèle de l'action des enseignants.

Finalité recherchée :

« Être bien dans son corps, dans sa tête et dans son village pour devenir un citoyen-ne heureux-se, acteur-trice de sa vie, dans son environnement proche et élargi » :

Un brainstorming (méthode de réflexion participative) a été réalisé lors d'un Copil PEDT de 2019 et a permis de définir les volontés des différents acteurs-trices en répondant à la question générale suivante :

« Que doit avoir l'enfant Saint Paulois-se dans son « sac à dos/bagage » pour rentrer en 6ème ? »

En effet, les enfants quittent Saint Paul pour aller au collège et il a été demandé d'imaginer le « sac à dos » idéal pour bien poursuivre la scolarité - sorte de boîte à outils pour bien grandir.

Le schéma suivant est une synthèse de toutes les réponses données par les membres présents.

4 grands thèmes généraux ont pu être déclinés :

→ **Les VALEURS**

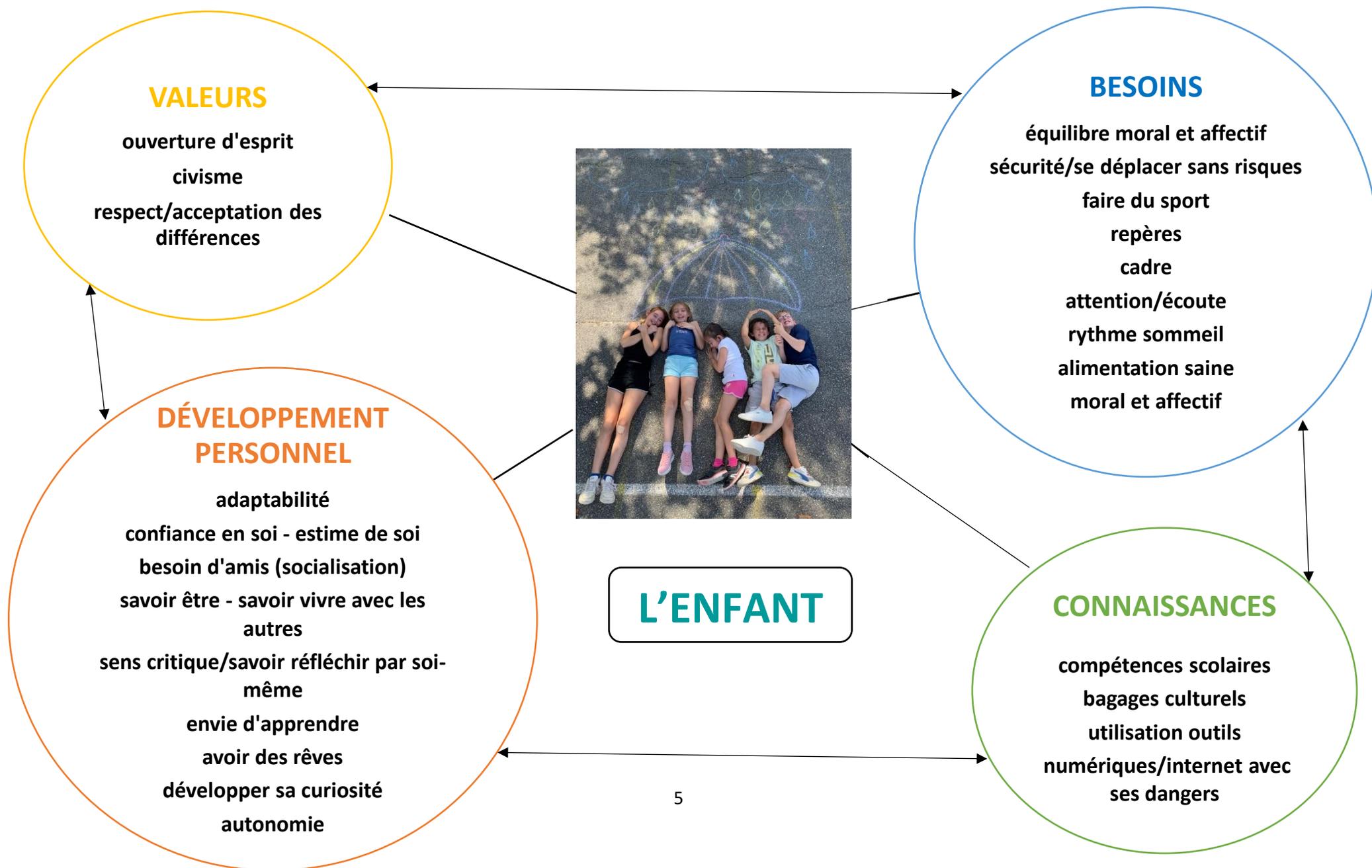
→ **Les CONNAISSANCES**

→ **Les BESOINS**

→ **Le DÉVELOPPEMENT PERSONNEL**

C'est sur cette base de travail que vont se dessiner les actions et les grands axes de ce nouveau PEDT 2022-2025.

QUE DOIT AVOIR UN ENFANT DANS SON SAC À DOS POUR RENTRER EN 6ème ?



1 – Porteur du PEDT :

<u>Collectivité territoriale :</u>	Mairie de Saint Paul les Romans
<u>Nom du correspondant :</u>	Mme MARTINEZ Emmanuelle
<u>Fonction :</u>	Adjointe aux affaires scolaires et à la Citoyenneté
<u>Adresse :</u>	50 Rue du Colombier 26750 SAINT PAUL LES ROMANS
<u>Téléphone :</u>	04.75.45.30.98
<u>Adresse électronique :</u>	emmanuelle.martinez62@sfr.fr

2 – Comité de pilotage et coordination :

➤ Composition du Comité de Pilotage (COFIL) :

Mairie : Le Maire, l'Adjointe aux affaires scolaires et la directrice des services scolaires et périscolaires

Écoles : Les directeurs-trices d'écoles (Maternelle et Élémentaire) et les enseignant-e-s

Représentants-tes des Parents d'élèves : Représentants-tes des parents d'élèves élu-e-s chaque année dans les écoles

Association des parents d'élèves : Présidente et Autres membres de l'association

➤ Rôle du Comité de pilotage :

- Lieu de rencontre, d'échanges et de communication entre les différents partenaires éducatifs
- Identifier et analyser les besoins
- Définir les grands axes et les objectifs du PEDT
- Valider et suivre les actions
- Veiller à sa bonne mise en œuvre
- Évaluer et faire évoluer le projet tout au long de la durée du PEDT

➤ Modalité de pilotage : Le comité de pilotage se réunit une fois par trimestre et plus selon les besoins. La présence de l'ensemble des membres du COFIL est la condition nécessaire au principe d'éducation partagée.

- **Instances de suivi :** Commissions Enfance Jeunesse, réunions avec les agents de terrain et les différents partenaires, bureau et conseil municipal.

3 – Diagnostic 2022 :

- **Caractéristiques du territoire :**

La commune de St Paul Lès Romans compte aujourd’hui environ 1900 habitants : les Saint Paulois-ses de souche issus principalement de familles d’agriculteurs-trices et les Saint Paulois-ses d’adoption (jeunes familles et jeunes retraité·e·s).

La commune dispose d’une vaste étendue agricole et possède trois centres-bourg dont un regroupant les écoles, le Centre Culturel et Sportif La Joyeuse (du nom de la rivière traversant le village) ainsi que tous les équipements sportifs (terrains, city stade, aire de jeux...).

- **Public concerné :**

La commune dispose de deux écoles : une école maternelle de 3 classes et une école élémentaire de 6 classes.

La municipalité de Saint Paul les Romans affiche une politique volontaire en ce qui concerne les activités périscolaires tant au niveau culturel que sportif. Cette politique s’est traduite par la reconnaissance des services périscolaires, avec la mise en place de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à la rentrée 2017.

La municipalité adopte également une politique tarifaire qui permet plus d’équité et de solidarité envers les Saint Paulois-ses en prenant en compte le quotient familial des familles pour l’ensemble des services périscolaires (modalités et grilles tarifaires communiquées dans les règlements intérieurs de chaque service et consultables à tout moment par les familles).

C’est ainsi qu’elle propose :

- **Un accueil périscolaire** qui accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants (arrivées et départs échelonnés en fonction des besoins des parents et une tarification au forfait incluant un goûter équilibré et complet, établi en fonction des menus du restaurant scolaire) :
 - ✓ Le matin : de 7h30 à 8h20
 - ✓ Le soir : de 16h30 à 18h30
- **Une restauration scolaire** pour les deux écoles (élémentaire et maternelle) qui accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en prenant en compte les rythmes de l’enfant. Elle fonctionne ainsi sur deux services pour chaque école. En effet, en maternelle notamment, cela permet aux enfants qui en ont besoin de faire la sieste plus tôt et, pour les autres, d’avoir un temps calme. Cela favorise également un retour plus apaisé en classe l’après-midi.

Pour les deux écoles, différentes activités sont proposées aux choix des enfants sur ces temps méridiens (activités sportives, relaxation, groupes de parole, activités manuelles...) et des espaces de détente libres sont mis à disposition (salon cocooning avec livres) pour encourager les temps de respiration.

Pour la confection des repas, la commune fait appel à un prestataire qui répond aux attentes et exigences des élève-s tant sur la qualité des produits proposés (locaux, issus de l'agriculture biologique à hauteur de 25%, favorisant les circuits courts, etc.) Des sondages sont régulièrement effectués auprès des enfants notamment pour recueillir leurs avis.

- **Une étude surveillée** proposée aux enfants des classes de CE2 – CM1 – CM2 de l'école élémentaire. Elle a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 ; elle est assurée par une enseignante et/ou une animatrice périscolaire. Celle-ci permet aux enfants de bénéficier d'un encadrement pour faire leurs devoirs avec un soutien particulier.
- **Des activités sportives** proposées aux enfants des classes de CE2 – CM1 – CM2 de l'école élémentaire. Elles ont lieu les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30. Elles sont assurées par l'éducateur sportif de la commune. Ces activités permettent aux enfants de se défouler tout en se sociabilisant, en assimilant des règles, un cadre, une façon de vivre avec les autres et de les accepter.

État des effectifs et fréquentation des services périscolaires 2022-2023 :

	SCOLAIRE	PÉRISCOLAIRE	%	% total	
PS	26	23	88,46	83,82	Maternelle
MS-GS 1	24	18	75,00		
MS-GS 2	25	22	88		
CP	24	20	83,33	90,06	Élémentaire
CP-CE1	21	19	90,48		
CE1-CE2	21	20	95,24		
CE2-CM1	20	15	75		
CM1	25	25	100,00		
CM2	27	26	96,30		
TOTAL	213	188	87,98		

➤ Ressource du territoire :

Saint Paul lès Romans est un village dynamique disposant d'un tissu associatif important. La commune compte près de 25 associations, dont près de la moitié sont des associations sportives. Elle a d'ailleurs été élue en 2017 commune la plus sportive de la Région Rhône Alpes dans la catégorie moins de 3000 habitants.

D'autres part, la commune dispose d'une rivière « la Joyeuse », de terrains arborés, d'espaces boisés classés et est traversée d'une Vélo Voie Verte favorisant les déplacements doux.

➤ Historique :

La commune a souhaité maintenir sa ligne politique en faveur de l'Éducation en conservant le même budget aux écoles malgré les baisses des diverses dotations de l'État (à savoir : budget alloué par enfant = budget fournitures + budget culturel + budget livres ≈ 90€) ; dans la continuité du respect des rythmes de l'Enfant elle a également développé le temps méridien en favorisant l'accès à un certain nombre d'activités.

4 – Objectifs et moyens du PEDT :

A- Les partenaires :

Partenaires institutionnels :

- La Communauté d'agglomération : Valence Romans Agglo
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme – CAF 26
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Valence- DDCS
- La Direction des services départementaux de l'éducation nationale – DSDE

Partenaires associatifs :

Association des Parents d'élèves (APE), bibliothèque communale et autres partenaires potentiels (associations culturelles et sportives ainsi que les collectivités limitrophes, etc.)

B- Objectifs éducatifs partagés :

Création de liens :

- Remobilisation des parents et des familles
- Interaction entre enfants
- Sensibilisation à l'utilisation des écrans

C- Articulation :

- Complémentarité des temps de récréation sur le temps scolaire et périscolaire : mise en place des binômes CP-CM2 (sorties scolaire, restauration scolaire...)
- Mêmes règles d'utilisation des locaux communs, du matériel commun (jeux de cour, matériels sportifs...)
- Les équipes pédagogiques des conseils d'école participent aux réunions du COPIL PEDT

D – Les locaux utilisés :

- **École maternelle :**
 - ✓ Salle de motricité
 - ✓ Salle de sieste
 - ✓ Salle d'accueil périscolaire maternelle
 - ✓ Cour de l'école
 - ✓ Salles de classes (*si nécessaire*)

- **École élémentaire :**
 - ✓ Cour de l'école
 - ✓ Salle d'accueil périscolaire élémentaire
 - ✓ Salle informatique
 - ✓ Salles de classes (*si nécessaire*)

- **Locaux à proximité :**
 - ✓ Centre culturel et sportif (gymnase, salle polyvalente, terrains de foot et de rugby, city stade...)
 - ✓ Restaurant scolaire

- **Locaux éloignés du groupe scolaire :**
 - ✓ Salle du Conseil Municipal
 - ✓ Salle des fêtes
 - ✓ Maison des associations

E – Modalités d'accueil et temps de transitions :

Les enfants sont accueillis dans un cadre propice à leur rythme (possibilité de terminer son petit déjeuner en accueil du matin, coin cocooning mis à leur disposition...).

De même, les temps de transition se font différemment et sont adaptés en fonction de l'âge des enfants (école maternelle ou élémentaire).

La directrice de l'ALSH veille au bon déroulement des différents services périscolaires.

Elle établit des fiches d'appel pour chaque service et s'assure du bon fonctionnement de chaque activité. Un point régulier est fait avec les animateurs-trices.

Pour la maternelle, les animateurs-trices récupèrent les enfants dans les classes et les emmènent dans la cour ou la salle d'accueil périscolaire. Les animateurs-trices proposent des activités aux enfants, qui choisissent ce qu'ils veulent faire chaque jour.

Pour l'élémentaire, une liste d'enfants est affichée devant chaque classe, les enfants vont directement dans la cour ou dans la salle d'accueil périscolaire selon qu'ils mangent au 1^{er} ou au 2^{ème} service.

Avant tout début d'activité, un contrôle des participants-tes présent-e-s est effectué. Les groupes d'activités sont ensuite définis à chaque début de service, l'enfant peut ainsi choisir son activité au gré de ses besoins et envies.

F – Actions de formation proposées aux agents/animateurs-trices :

Les agents/animateurs-trices bénéficient d'un entretien individuel semestriel où il leur est proposé régulièrement des formations au choix.

Formations déjà choisies et réalisées par exemple : Peurs et angoisses chez l'enfant de moins de 6 ans (CNFPT) - BAFA

G – Communication :

o Cahier de liaison de l'enfant

Il est distribué à chaque enfant et à chaque rentrée scolaire un cahier de liaison. Il est utilisé par la mairie, l'école, l'APE et les parents afin de faciliter les échanges entre eux. Chaque partenaire communique via ce cahier avec une couleur définie et identifiable facilement pour les parents. Des mots communs sont parfois collés ce qui reflète la cohésion et la complémentarité des actions.

o Mail et SMS

De nouveaux moyens de communication ont vu le jour avec la crise sanitaire, l'envoi de mails et sms aux familles pour communiquer sur des changements d'organisation, programmes à venir, informations sanitaires, etc.

o Portail famille

Dans le but de faciliter les démarches administratives des familles, un service « Portail Famille » est en place. Il permet notamment d'accéder au logiciel des services périscolaires depuis une connexion internet afin d'effectuer les démarches d'inscription et de désinscription.

Le portail permet aussi aux familles de compléter directement le dossier du foyer (famille et enfant(s)), de consulter les différents règlements et chartes des services ainsi que les tarifs, d'avoir accès à l'historique de leurs factures des services périscolaires et de payer ligne, ainsi que de consulter les menus de la restauration scolaire. L'accès à ce portail est individualisé avec un code d'accès personnel et sécurisé.

○ **Permis de bonne conduite :**

La collectivité a mis en place un permis de bonne conduite pour les enfants de l'élémentaire valable pour l'ensemble des services périscolaires et pour chaque enfant en début d'année scolaire. Son objectif est l'apprentissage de la citoyenneté en confrontant l'enfant à des règles de vie communes. Il rend les enfants attentifs à leurs comportements tout en insistant sur la notion de respect des autres.

Les principes sont précisés entre les enfants et les animateurs pour que chacun puisse s'approprier le permis. Les règles sont affichées sur les différents sites afin de permettre à chacun de s'y référer.

Un capital de points par enfant est attribué au départ de l'inscription. En cas de non-respect des règles, des retraits de points sont opérés. À cette occasion l'équipe d'encadrement formalise une démarche de dialogue avec l'enfant en lui expliquant en quoi son comportement n'est pas acceptable.

Si un ou plusieurs points sont enlevés, les parents doivent signer le permis. Il est cependant possible de récupérer des points en cas de bonne conduite.

○ **Affichage devant les écoles et portes des accueils périscolaires**

Des panneaux et des lieux d'affichages sont installés et identifiés aux abords des écoles notamment où sont visibles les menus du restaurant scolaire, les informations urgentes, les besoins ponctuels en matériels (dons...), etc.

○ **Site internet de la mairie**

La municipalité possède un site internet (www.saint-paul-les-romans.fr) qui lui permet de communiquer sur toutes les actions et les actualités des différents services et domaines concernant le PEDT notamment : les écoles, l'ALSH, les associations, etc.

○ **Panneau lumineux**

La municipalité communique ses manifestations sur le panneau lumineux de la commune : dates des permanences pour les inscriptions périscolaires...

○ **Bulletin Municipal :**

La municipalité a souhaité également communiquer par le biais d'un bulletin - petit journal d'information- écrit et distribué à l'ensemble de sa population 3 à 4 fois par an. Il retrace l'ensemble des événements importants de la commune (manifestations, etc.) et rend compte des actions menées.

Une rubrique y est constamment consacrée aux actualités en lien avec les écoles.

G – Modalités de partage du PEDT :

○ **Réunions**

○ **Diffusion des comptes rendus (CR) à l'ensemble des partenaires**

○ **Conseils d'écoles**

- Conseil Municipal

5 – Organisation :

A – Modalités d'organisation :

Le temps scolaire et périscolaire s'organise selon un emploi du temps validé par les services de l'État.

Les temps périscolaires sont gérés par l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de la commune.

	7h30 - 8h30	8h30 - 11h30 (maternelle) 8h30 – 11h45 (Élémentaire)	11h30 - 13h30 (maternelle) 11h45 – 13h45 (Élémentaire)	13h30 - 16h30 (Maternelle) 13h45 - 16h30 (Élémentaire)	16h30 – 17h30	16h30 - 18h30 ou 17h30 - 18h30	
Lundi	Accueil du matin	Enseignement	11h45 - 12h15 APC	Pause Repas	Enseignement	Étude surveillée Ou Activités sportives	Accueil du soir
			Pause repas				
Mardi	Accueil du matin	Enseignement	11h45 - 12h15 APC	Pause Repas	Enseignement	Étude surveillée Ou Activités sportives	Accueil du soir
			Pause repas				
Jeudi	Accueil du matin	Enseignement	Pause Repas		Enseignement	Étude surveillée Ou Activités sportives	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Enseignement	11h45 - 12h15 APC	Pause Repas	Enseignement	Accueil du soir	
			Pause Repas				

	7h30 – 9h	9h-12h	12h-14h : Pause méridienne en 4 temps			14h-16h	16h-16h30	16h30-17h	17h - 18h30
Mercredi	Accueil échelonné	Activités	Temps de respiration	Pause repas	Temps calme	Temps de respiration	Activités	Conseil d'enfants	Goûter
			12h-12h30 : Départ échelonné		13h-14h : accueil échelonné				

B – Critères d’encadrement :

Pour un Accueil de Loisirs bénéficiant d’un PEDT, les taux d’encadrement sont les suivants :

- Accueil inférieur à 5h de fonctionnement :
 - ✓ 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - ✓ 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
- Accueil à compter de 5h de fonctionnement :
 - ✓ 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
 - ✓ 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

6 – Activités proposées :

A – Durée de convention :

Le PEDT est élaboré et valable pour une durée de 3 ans.

B – Programme d’activités :

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Types d’activités proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Activités sportives - Activités manuelles et créatives - Jeux de société - Groupes de parole 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités sportives - Activités manuelles et créatives - Jeux de société - Groupes de parole - Jeux classiques - Jeux de réflexes
Partenaires associé·e·s à l’ALSH	<ul style="list-style-type: none"> - École maternelle - Association de Parents d’Elèves - Représentants de parents d’élèves - Bibliothèque - Autres Associations St Paulaises 	<ul style="list-style-type: none"> - École élémentaire - Association de Parents d’Elèves - Représentants de parents d’élèves - Bibliothèque - Autres Associations St Paulaises
Participations aux activités	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de l’ensemble des activités selon ses envies du moment 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de l’ensemble des activités selon ses envies du moment

Équipe d'encadrement	Agents titulaires et non titulaires : - ATSEM - CAP Petite Enfance	Agents titulaires et non titulaires : - BAFA - CAP Petite Enfance - BPJEPS APT
-----------------------------	--	---

Dans le volet des activités proposées en cours et à venir :

- Sensibilisation aux écrans, à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux (jeux vidéo, risques d'isolement...)
- Défi famille annuel « Une semaine pour voir autrement » :
 - Livret défis activités diverses
 - Organisation d'une soirée jeux
 - Organisation d'un repas partagé avec les parents
 - Organisation d'une conférence sur le danger des écrans
- Parents partenaires
 - Faire un appel aux dons pour du matériel pouvant être utilisé en garderie et/ou cantine (laine, bouchons de liège... etc.)
 - Organiser un pique-nique avec les parents sur le temps méridien (fixer date en réunion de PEDT)
 - Organiser un petit déjeuner avec les parents un mercredi matin dans le restaurant scolaire (fixer date en réunion de PEDT)
 - Mise à place à moyen-long terme d'un pédibus avec la contribution des parents

Plan Mercredi (cf. annexe Plan mercredi) :

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est assez récent sur la commune, ouverture de ses portes les matins uniquement, à compter de janvier 2020 pour les enfants de 6 ans et plus scolarisés à l'école élémentaire de Saint-Paul lès Romans.

Cet accueil du mercredi a rapidement trouvé son public et le choix de l'ouverture à la journée s'est fait naturellement dès la rentrée 2021. L'accueil est désormais accessible aux enfants de 6 ans et plus (CP acceptés) habitants ou scolarisés sur la commune, ainsi qu'aux maternelles ayant 6 ans (Grandes sections à compter de janvier).

L'accueil de loisirs sera ouvert de 7h30 à 18h30 sans restauration scolaire (pique-nique et goûter fournis par la famille), selon l'organisation suivante :

Heures	Déroulement
7h30-9h	Accueil échelonné
9h-12h	Activités : sportives, manuelles, artistiques, culturelles...
12h-12h30	Départ échelonné
12h-14h	Pause méridienne en 4 temps : temps de respiration, repas, temps calme, temps de respiration
13h-14h	Accueil échelonné
14h-16h	Activités : sportives, manuelles, artistiques, culturelles...
16h-16h30	Conseil d'enfants
16h30-17h	Goûter
17h-18h30	Départ échelonné

Une capacité d'accueil de 40 enfants maximum pour 3 animateurs- Compte-tenu des normes d'encadrement pour un accueil de plus 5h de fonctionnement, soit 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans déclarés.

La tarification du mercredi est appliquée selon les mêmes quotients familiaux que l'ensemble des activités périscolaires de l'ALSH validés par la Caisse d'Allocations Familiales.

QF
0-500
501-750
751-1100
1101-1300
1301-1500
1501-1700
1701 et +

Axes et nature des activités proposées :

	Enfants de plus de 6 ans
Types d'activités proposées	<ul style="list-style-type: none"> - Manuelles, artistiques et créatives - Découverte de l'environnement - Physiques et sportives - Civiques et éco-citoyennes - Numériques - Scientifiques
Partenaires associé·e·s à l'ALSH	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole élémentaire - Bibliothèque et autres associations
Participation aux activités	<ul style="list-style-type: none"> - Activités proposées favorisant le principe du libre choix de l'enfant
Equipe d'encadrement	<p style="text-align: center;">3 Agents titulaires et non titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BAFA - CAP Petite Enfance - BESAPT

Durée du PEDT : 3 ans

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant : Tous les ans

Validé par délibération au conseil municipal :

Date : 15/11/2022

Signataire(s) du projet :

Le Maire,

*L'Adjointe aux affaires scolaires
et à la Citoyenneté,*

Les Directrices d'écoles,

La directrice de l'ALSH